

# MATHEMATIQUES : activités rituelles quotidiennes : LUNDI 18 – MARDI 19/05 :

Précisions éventuelles	CE2
<u>Durée de chaque séance : maximum 15 minutes (4 fois par semaine, comme à l'école)</u>	
<p>Objectifs :</p> <p>Les activités rituelles quotidiennes, comme nous le faisons en classe au début de chaque séance de Maths, sont des exercices simples et rapides (maximum 10 ou 15 minutes) qui permettent de travailler des compétences importantes et de les garder en mémoire.</p> <p>Ces exercices peuvent se faire sur une ardoise ou un cahier de brouillon ou à l'oral.</p> <p>Vous pourrez réutiliser ces exercices ultérieurement en changeant les nombres de chacun d'entre eux.</p>	<p><u>Jour 1 : Numération :</u> Objectif : produire des suites orales et écrites de nombres. Matériel : oral / ardoise / tableau des nombres si nécessaire.</p> <p>Consignes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) récite la suite des nombres à partir de 1 260 jusqu'à 1 310 (de 1 en 1).</li><li>2) écris la suite des nombres de 4 370 à 4 410 sur ton ardoise.</li></ol> <p>Aide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- proposer le tableau des nombres pour montrer que c'est le même principe qu'avec les nombres à 2 chiffres.</li><li>- veiller au passage à la centaine supérieure entre 1 299 et 1 300 à l'oral et entre 4 399 et 4 400 à l'écrit.</li></ul> <p><u>Jour 2 : Numération :</u> Objectif : produire des suites orales de nombres de 10 en 10. Matériel : oral / tableau des nombres si nécessaire.</p> <p>Consigne : récite la suite des nombres à partir de 3 400 de 10 en 10 jusqu'à 3 550.</p> <p>Aide :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- amorcer la suite des nombres en leur disant : 3 400 – 3 410...</li><li>- écrire le début pour leur montrer que seul le chiffre des d. change (sauf au passage à la centaine supérieure entre 3 490 et 3 500).</li><li>- proposer le tableau des nombres pour montrer que c'est le même principe qu'avec les nombres à 2 chiffres.</li><li>- veiller au passage à la centaine supérieure entre 3 490 et 3 500.</li></ul>

